

le Roussillon, ne sont pas indignes de l'estime qu'en fait en cet endroit le poète romain.

Plusieurs autres provinces gauloises sont encore mentionnées par Pline pour les vins qu'elle produisaient : ce sont la Séquanie, l'Auvergne, le territoire de Vienne, et le pays des Helviens. *Jam inventa*, dit-il, *per se in vino picem resipiens, Viennensem agrum nobilitans, Averno, Sequanoque et Helvico generibus, non pridem illustrata* (1). Je ne sais si l'on trouverait ailleurs quelque notion sur ces vins des *Sequani* et des *Arverni*. Il y a aujourd'hui des vins estimés dans la Franche-Comté, qui est l'ancienne Séquanie ; je ne sache pas que ceux de l'Auvergne aient encore de la célébrité hors de cette province et de ces vers de Boileau (2) :

D'un Auvergnat fumeux, qui, mêlé de lignage,
Se vendait chez Crenet pour vin de l'Ermitage.

Mais nous voyons que saint Sidoine Apollinaire fait mention des vignobles qui couvraient les coteaux de cette province (3). Quant aux *Helvii*, dont la ville principale, *Alba Helviorum*, avait accordé au marchand Minthatius le droit de siéger dans ses assemblées, Pline parle d'un plant qui leur était propre : *Septimo hinc anno in Narbonensis provinciæ Alba Helvia, inventa est vitis uno die deflorescens, ob id tutissima*, etc. (4). Je ne saurais dire si c'est de leur nom que vient celui d'un autre plant appelé par le naturaliste *Helvenacum*, qui était fort estimé, qu'on avait tenté vainement d'acclimater en Italie, et qui produisait des vins fort capiteux (5), ce qui convient assez aux vins du Vivarais connus aujourd'hui.

Mais les vins du territoire de Vienne ont une plus grande célébrité chez les anciens. On les trouve mentionnés par Plutarque, comme fort estimés des Romains (6) ; et par Martial, qui, dans une épi-

(1) *Nat. his.* XIV, 1 (3).

(2) *Sat.* III.

(3) *Epist.* IV, 21.

(4) *Nat. hist.* XIV, 5 (4).

(5) *Ibid.* XXIII, 1 (24).

(6) *Sympos.* V, 3 ; edit. paris., p. 676.